



**AIM**

Association Intégration Mineur.es  
et Famille - Genève

# **CHARTRE DE L'ASSOCIATION**

## **NOTRE VISION**

Un nombre croissant d'enfants vivent avec leurs familles à la rue dans le Canton de Genève. C'est à partir de ce constat que notre association s'est constituée dans le but de faire valoir les droits des enfants<sup>1</sup> et de leurs familles à travers :

- L'accès aux droits fondamentaux pour tous-tes (logement, santé physique et psychique, régularisation administrative)
- L'accès à la scolarisation et aux activités culturelles, sportives et de loisirs
- L'accès aux institutions garantissant la protection de leurs droits inaliénables

## **NOS ENGAGEMENTS**

- Le respect de la dignité de tous-tes
- Notre point de départ est la situation réelle des familles lorsque nous les rencontrons
- La reconnaissance du savoir-faire et du vécu des familles, notamment celles issues de la migration et/ou vivant dans la pauvreté
- La reconnaissance de la richesse et la spécificité des minorités ainsi que les difficultés rencontrées du fait de leur statut minoritaire (discriminations)
- La sensibilisation à la responsabilisation tant des pouvoirs publics que des communautés, des enfants et de leurs familles au sujet des droits fondamentaux
- Les comportements discriminatoires (racistes, sexistes, homophobes, transphobes, validistes, etc.) ne sont pas tolérés et sont sanctionnables.



**AIM**

Association Intégration Mineur.es  
et Famille - Genève

## NOS PRINCIPES

- *Trouver des solutions concrètes, viables pour les familles et innovantes dans le domaine de l'action sociale* dans lesquelles ces solutions s'inscrivent tout en collaborant avec nos partenaires sociaux-ales.
- *Favoriser l'intégration des familles dans une perspective d'autodétermination et d'inclusion<sup>2</sup>* : nous privilégions l'intégration des personnes en fonction de leurs projets et des réalités matérielles qui les entourent tout en valorisant leur savoir-faire. Nous prenons également en compte les spécificités des personnes dans une perspective inclusive lorsqu'elles se présentent. Nous interpellons les autorités si nécessaire.
- *Favoriser l'autonomisation des familles* : les personnes avec qui nous travaillons sont déjà autonomes, quelle que soit leur situation. Nous leur proposons d'étendre leur autonomie par la transmission d'outils, d'informations manquantes sur leurs droits et nous les accompagnons à trouver la force à se sortir de la précarité par leurs propres efforts et par un suivi approprié à leur projet, en lien avec notre réseau de partenaires locaux.
- *Rendre visible la vie des mineur-es sans statut légal et celle de leur famille* : Notre responsabilité en tant qu'association est de réagir et d'agir concrètement pour ces enfants et leurs familles fragilisées par leur statut en dehors des protocoles administratifs admis. Nous leur apportons la structure et le soutien nécessaires tout en continuant d'interpeller les institutions suisses sur leurs responsabilités quant au respect du droit commun.

## QUI SOMMES-NOUS?

L'AIM est une association conforme aux articles 60 ss. du Code civil suisse (CCS). L'assemblée des délégués, le comité, le présidium et la direction prennent leurs décisions de manière responsable et autonome dans le cadre du droit suisse en matière d'association. Nous sommes financés par des fonds privés et publics et nous visons une pérennisation de nos projets.



**AIM**

Association Intégration Mineur.es  
et Famille - Genève

## **NOS VALEURS**

Nos valeurs sont valables pour les parents et leurs enfants ainsi que pour chaque collaborateur-trice, salarié-e, bénévole ou stagiaire, les membres du comité, nos partenaires, ainsi que pour toute personne traversant les structures ou projets de l'AIM.

Chaque personne est considérée dans sa globalité, c'est-à-dire dans ses dimensions physique, psychologique, psychique, affective, sociale et spirituelle.

- le respect
- la solidarité
- la confiance
- le professionnalisme
- la communication
- l'innovation

### **LE RESPECT**

*Respecter la personne dans son altérité, ses demandes et ses choix, porter attention à l'autre ; prendre soin des personnes avec bienveillance, respecter le matériel utilisé car devant servir à plusieurs personnes pour remplir leur mission*

### **LA SOLIDARITÉ**

*Développer et entretenir des relations d'entraide et équitables ; être à l'écoute des personnes ; partager des outils et informations nécessaires à une autonomie élargie de la personne ; collaborer avec tous-tes les acteur-trices qui concourent à l'éducation, la formation, l'insertion et le mieux-être des parents et de leurs enfants ; avoir une réflexion et agir de façon équitable pour soutenir les personnes dans l'accès à un statut meilleur dans une situation donnée*

### **LA CONFIANCE**

*Être à l'écoute ; envisager chaque personne comme responsable et actrice de son projet de vie ; promouvoir ce qui renforce l'autonomie des personnes ; agir avec empathie, souplesse et médiation ; créer des cadres adaptés et entretenir des liens consistants*



**AIM**

Association Intégration Mineur.es  
et Famille - Genève

## **LE PROFESSIONNALISME**

*Partir de ses connaissances et de son vécu pour agir tout en se formant, en acceptant conseils et accompagnement ; travailler avec dynamisme, exigence, engagement et conscience professionnelle ; chercher à innover pour adapter les réponses ; être à l'écoute des besoins du terrain et au courant des techniques utilisées dans le domaine professionnel ; rechercher la qualité et l'efficacité des procédés*

Notre équipe est constituée de personnes aux parcours variés. Nos vécus migratoires, de discriminations ou encore notre expérience du travail social nous rendent sensibles et informé-es quant aux problèmes rencontrés par les familles. C'est sur cette base que nous portons une attention particulière à la formation, aux différents métiers et compétences nécessaires aux besoins de l'association et des familles, dans une optique de professionnalisme et d'amélioration constante de nos services. La formation concerne autant nos collaborateur-trices de l'AIM que les familles accompagnées.

## **LA COMMUNICATION**

*Savoir écouter, selon le rythme et les temporalités spécifiques à chaque situation ou personne ; se rendre disponible ; communiquer avec sincérité, transparence, respect et bienveillance ; chercher à connaître l'autre et s'y intéresser ; convaincre et fidéliser le personnel, les bénévoles, les partenaires, les donateur-trices et les médias*

Viser et promouvoir une communication transparente basée sur l'interactivité, le dialogue, la convivialité et la participation avec tous-tes nos interlocuteur-trices.

## **L'INNOVATION**

*Savoir se réinventer selon les nouvelles problématiques rencontrées par les familles et par nos collaborateur-trices ; être dans une démarche constante d'adaptation, d'amélioration et de créativité pour répondre au changement des besoins ou des situations rencontrées au sein de l'association et par les familles.*



# AIM

Association Intégration Mineur.es  
et Famille - Genève

—

## Notes

1. La Convention relative aux droits de l'enfant concrétise les droits humains pour tous les aspects de la vie des enfants et des adolescent-es jusqu'à 18 ans. Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, elle a été ratifiée par la Suisse le 24 février 1997. La Suisse ne respecte pourtant toujours pas les droits basiques de l'enfant, comme l'a également fait remarquer l'ONU dans son dernier rapport sur le sujet, en 2021 (voir [https://www.netzwerk-kinderrechte.ch/resources/Empfehlungen-Kinderrechtsausschuss\\_2021\\_FRZ1.pdf](https://www.netzwerk-kinderrechte.ch/resources/Empfehlungen-Kinderrechtsausschuss_2021_FRZ1.pdf)). L'AIM s'inscrit dans les actions permettant aux enfants et adolescent.es de bénéficier de leurs droits à l'éducation et à la santé sur le territoire genevois (voir *Prise de position Réseau suisse des droits de l'enfant (recommandation 39b) et Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU (recommandation n°38)*).
2. Voir les définitions d'"intégration", "inclusion", "exclusion" permettant de complexifier et contextualiser leur usage concret et leurs limites dans l'ouvrage suivant : Jean-Michel Bonvin, Valérie Hugentobler, Carlo Knöpfel, Pascal Maeder, Ueli Tecklenburg (dir.), *Dictionnaire de politique sociale suisse*, éditions Seismo, Sciences sociales et questions de société SA, Zurich et Genève, 2020, p. 224, p. 265 et p. 281. Consultable en ligne sur: [https://www.seismoverlag.ch/site/assets/files/16358/oa\\_9782883517295.pdf](https://www.seismoverlag.ch/site/assets/files/16358/oa_9782883517295.pdf)